

RAPPORT N° 02/7-55
au Conseil Municipal

OBJET

CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDR-OI)

PROGRAMME D'EQUIPEMENT 2003
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS DE L'ETAT,
DE LA REGION, ET DU DEPARTEMENT

La création du Centre Dramatique de l'Océan Indien, en septembre 1998, a permis de redynamiser l'effort d'investissement des collectivités pour l'amélioration du Théâtre du Grand Marché.

C'est ainsi qu'un programme d'investissement total de 609 363,56 € (soit 3 997 162 francs) a été entrepris entre 1998 et 2002, dont des travaux de climatisation représentant 47.5% de l'enveloppe globale.

Ces investissements se sont concentrés principalement sur une remise à niveau des équipements, sur la sécurité et la qualité de l'accueil du public.

Le programme d'équipement qui vous est proposé pour 2003 a pour objectifs :

- de poursuivre l'effort de remise à niveau du matériel, et en particulier du matériel de scène ;
- de permettre un aménagement technique minimum de la « salle de répétition » afin de pouvoir y présenter des « petites formes » au public ;
- d'améliorer la sécurité et la fiabilité du système informatique ;
- de répondre en partie, à l'objectif de décentralisation de l'activité du Centre Dramatique.

Le montant total du programme d'équipement 2003 s'élève à 160 000 €, chaque partenaire du Centre Dramatique participant à parts égales (25%) au financement de ce programme, dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la Ville de Saint-Denis.

PROGRAMME D'EQUIPEMENT 2003 / THEATRE DU GRAND MARCHE

(Confer tableau suivant) :

RAPPORT N° 02/7-55

DEPENSES			
Nature des Equipements	Coût H.T. (1)	Frais D'approche (2)	Coût Total H. T
I - MATERIEL SON			
1/ Enceintes pour le public	33 887,60 €	6 777,52 €	40 665,12 €
2/ Console de mixage	18 834,00 €	3 766,90 €	22 601,40 €
3/ Enceintes retour	15 194,00 €	3 038,80 €	18 232,80 €
4/Câble	3 640,00 €	728,00 €	4 368,00 €
5/ Micro sans fil	4 151,20 €	830,24 €	4 981,44 €
SOUS-TOTAL	75 706,80 €	15 141,46 €	90 848,76 €
II - MATERIEL LUMIERE			
1/ Equipement lumière	10 508,68 €	2 101,74 €	12 610,42 €
2/ Câblage électrique	9 221,00 €		9 221,00 €
SOUS-TOTAL	19 729,68 €	2 101,74 €	21 831,42 €
III - MATERIEL SCENE			
1/ Structure d'accroche pour la salle de répétition	7 325,78 €	1 465,16 €	8 790,94 €
2/ Pendrillons	10 954,00 €	2 190,80 €	13 144,80 €
SOUS-TOTAL	18 279,78 €	3 655,96 €	21 935,74 €
IV - MATERIEL INFORMATIQUE			
	6 163,56 €		6 163,56 €
V - MATERIEL DE TRANSPORT			
1/ Véhicule utilitaire	19 220,52 €		19 220,52 €
TOTAL	139 100,34 €	20 899,16 €	160 000,00 €

Un plan de financement mentionnant la participation de chacune des collectivités co-financier du CDR-OI vous est présenté ci-dessous :

Coût total du Programme d'équipement	REPARTITION FINANCIERE				OBSERVATION
	Etat (DRAC)	Région	Département	Ville de Saint-Denis	
160 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	La Ville de Saint-Denis est le maître d'ouvrage de ce programme
TOTAL	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	

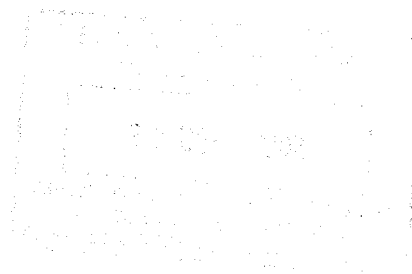
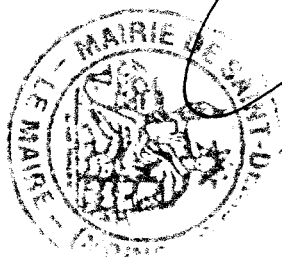
RAPPORT N° 02/7-55

Je vous demande :

- d'approuver le plan de financement du programme d'acquisition 2003 au bénéfice du CDR-OI ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/7-55
du Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002**

OBJET

CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDR-OI)

**PROGRAMME D'EQUIPEMENT 2003
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS DE L'ETAT
DE LA REGION, ET DU DEPARTEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiés ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-55 du Maire ;

Sur le rapport de Madame Marie-Claude DAMON, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

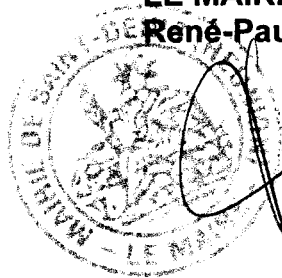
Approuve le programme d'équipement du CRD/OI, et le plan de financement proposé.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 16 12 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



Handwritten signature of René-Paul Victoria